

La Générale des Mômes, reconnue comme Lieu Intermédiaire par la Région Centre-Val de Loire depuis 2022, accompagne la création jeune public en accueillant des équipes artistiques en résidence. Elle collabore avec diverses structures scolaires, culturelles, patrimoniales, sociales et médico-sociales du territoire. Ces partenariats favorisent les rencontres artistiques et permettent aux habitants de participer activement au processus de création.

A ce jour, nous proposons trois types de résidences :

- **Résidences à l'Espace Culturel – 2 par an** : dédiées à la création lumière ou au travail de mise en scène, en collaboration avec le service culturel de la Mairie d'Avoine.
- **Résidences à l'atelier de La Générale des Mômes – 2 à 3 par an** : cet atelier de 300 m² est idéal pour la création d'objets ou de scénographie, avec l'accompagnement d'un scénographe.
- **Résidences in situ – 2 à 3 par an** : organisées dans des écoles, musées, parcs, centres sociaux, EAJE, selon les besoins de équipes et les envies des partenaires.

Les résidences ont lieu du lundi au vendredi.

Moyens mis à disposition

Pour toutes les équipes retenues

- Espaces de travail disponibles pour des temps de création.
- Prise en charge des frais d'accueil (trajets, restauration, hébergement) pour toutes les résidences.
- Accompagnement technique, artistique et administratif selon les besoins du projet.

Sur décision du comité de sélection

- Possibilité de soutien financier (coproduction et/ou pré-achat)

Critères d'éligibilité

Les projets de création doivent être destinés au jeune public (0-12 ans). En cohérence avec le projet de La Générale des Mômes, une attention accrue sera portée sur les projets marionnettes, théâtre d'objets ou des créations avec une forte dimension visuelle (scénographie, etc.).

Toute équipe artistique dont le porteur de projet est basé en [Région Centre-Val de Loire](#) ou des [départements limitrophes \(72, 49, 86\)](#), avec une licence d'entrepreneur, et qui serait porteuse d'un projet scénique en cours de conception ou en réflexion.

Nouveauté : PROJET MARIO

Pour 2025/2026, un accompagnement spécifique est proposé aux projets de marionnettes jeune public. Cet accompagnement comprendra :

- Un suivi à long terme.
- Au minimum deux résidences : une à l'atelier de fabrication et une en salle.
- Une enveloppe budgétaire dédiée.

Avant de candidater sur ce dispositif, merci de prendre contact pour un premier échange – pascaline@lageneraledesmomes.fr.

Comment candidater ?

Les équipes artistiques doivent remplir le formulaire en ligne <https://forms.gle/nTvphEXZrTc4cgJy8> et envoyer un dossier de candidature par mail avant le **28 février 2025 à 23h59**.

Documents requis :

- Fiche de renseignements (lien ci-dessus).
- Note d'intention ou dossier artistique incluant votre vision de la création jeune public.
- Présentation des artistes et de leur parcours.
- Budget prévisionnel.
- Calendrier précis des besoins en dates de résidence.

Calendrier

1. **Dépôt des candidatures** : jusqu'au 28/02/2025 à 23h59.
2. **Présélection** : Examen des candidatures par un collectif constitué de l'équipe associative (bénévole et salarié) et de partenaires du territoire.
3. **Rencontres** (si besoin) pour précisions ou demandes complémentaires.
4. **Sélection finale et mise en place de l'accompagnement** : Mai 2025.
5. **Planification des résidences** : Saison 2025/2026.

La Générale des Mômes - 27b rue Marcel Vignaud – 37420 Avoine
www.lageneraledesmomes.fr